

sions budgétaires et en présumant que la Chambre appuierait le gouvernement plutôt que mon amendement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est une autre de ces questions qui présentent deux aspects; le fond même et la procédure. Il est toujours difficile de séparer les deux en pareil cas. J'éprouve la même difficulté, mais je vais essayer de m'en tenir à la procédure plutôt qu'au fond de la question.

Quant au fond, je suis entièrement d'accord avec mon honorable ami qui vient de parler, et avec d'autres de ce côté-ci de la Chambre, sur la façon dont le gouvernement a, à maintes reprises, mis le Parlement en face du fait accompli. Le Livre bleu déposé aujourd'hui renferme beaucoup d'éléments de politique qui, nous nous en rendons compte maintenant, ont déjà été décidés. Nous passons beaucoup trop de temps à traiter de questions qui ont déjà été tranchées avant de nous parvenir. Cela me déplaît, et je ne crois pas que ce soit bon pour le Parlement. Je crois que le gouvernement devrait prendre les précautions nécessaires pour éviter ce genre de choses.

Tout comme le député, j'estime qu'il est particulièrement révoltant que les prévisions des dépenses aient été déposées aujourd'hui au beau milieu d'un débat sur l'amendement proposé hier par l'honorable représentant de Saint-Jean-Est (M. McGrath), car il ressort de ces prévisions que l'affaire est déjà réglée. Il va y avoir un ministère de l'Environnement et l'amendement en question n'a aucune chance d'être adopté. Je le répète, je trouve cela révoltant et il s'agit d'une façon de procéder que l'on se permet bien trop souvent. Je n'aime pas cela.

Monsieur l'Orateur, on vous a invité à reprendre votre place au fauteuil, non pas pour enregistrer nos doléances à l'égard du gouvernement, car vous les connaissez déjà. On vous a rappelé afin que vous rendiez une décision concernant un rappel du Règlement. Je précise. On vous demande de décider si le président du comité plénier a pris la décision indiquée, il y a environ une heure. A ce sujet, je vous exhorte à la confirmer. Qu'a-t-il décidé? Que le dépôt, aujourd'hui, du Livre bleu ne change en rien la situation quant à l'amendement proposé hier par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Il a décidé que nous pouvions encore débattre cet amendement et nous prononcer librement lors du vote. Ce vote libre est peut-être sans importance pour le gouvernement mais c'est là un point qui peut servir dans le débat. J'avoue, cependant, que mon ami de Saint-Jean-Est m'a mystifié en en appelant de la décision, qui était en sa faveur. Elle précisait que le dépôt, aujourd'hui, du Livre bleu sur les prévisions budgétaires, où l'on traite du ministère de l'Environnement, ne change rien.

• (5.00 p.m.)

J'ai été un peu étonné hier que l'amendement n'ait pas donné lieu à une discussion sur la procédure. Le président a donné aux ministériels l'occasion, s'ils le voulaient, de présenter des arguments sur la procédure. Ils ne l'ont pas fait. Le président a décidé que l'amendement était recevable et que la Chambre en était saisie. Un seul

rappel au Règlement pourrait bouleverser les choses aujourd'hui; il faudrait s'opposer à la question à l'étude. Mais le président du comité plénier a déclaré aujourd'hui que l'amendement, qu'il a jugé recevable hier, l'est toujours, qu'on peut le débattre et que nous avons le droit de le mettre aux voix. Il me semble que mes amis à ma droite n'ont pas bien compris la situation quand ils en ont appelé d'une décision qui, en réalité, leur était favorable.

Étant donné que les porte-parole des ministériels ont déjà indiqué que la Chambre est toujours libre de mettre l'amendement aux voix, je profite de l'occasion pour exprimer l'espoir que certains députés d'en face exercent ce droit en se prononçant lors du vote.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, nous abondons, nous, du Ralliement créditiste, dans le sens de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

D'abord, nous regrettons infiniment—et nous l'avons maintes fois répété—que le gouvernement agisse sans tenir compte des initiatives du Parlement. C'est bafouer, à notre sens, les droits et privilèges depuis longtemps acquis du Parlement.

Par ailleurs, le fait qu'on doive en appeler à vos connaissances et à votre compétence est attribuable à un concours de circonstances, notamment la publication d'un «Livre bleu» en même temps que la présentation d'un amendement visant à changer le nom d'un ministère.

Or, dans le «Livre bleu» que vient de publier le gouvernement, on constate que celui-ci présume du résultat du vote ou de la décision de la Chambre. Tout ceci nous laisse croire que la discussion qui se poursuit actuellement est futile, non pas celle qui en appelle à votre compétence, mais celle qui a trait à un argument de fond.

A mon avis, la décision du président du comité était valable,—nous tenons à ce qu'il sache que nous ne nions pas sa compétence—et c'est pourquoi nous voudrions que votre jugement, votre compétence et vos bons services soient au service du Parlement, protègent nos droits acquis et tiennent compte de ce qui se fait à la Chambre.

Il s'agit d'un projet de loi unilatéral qui présume des gestes du Parlement, bafoue les opinions émises et le travail des députés de l'opposition, sous prétexte que tout ce qui vient de l'opposition est mauvais.

Monsieur l'Orateur, vous me pardonnerez cette phrase qui m'est inspirée d'un sentiment profond d'impatience, et si c'est cela le Parlement, c'est de la «foutaise»! Si le Parlement est véritablement un endroit où on légifère, on doit tenir compte du Règlement de la Chambre qui vise à permettre à tous les députés, quelle que soit leur affiliation politique, de participer aux débats et à la législation.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, nous nous en remettons à votre compétence, et nous espérons que votre décision favorisera le Parlement et non pas le gouvernement.